

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL de LAMBRES LEZ DOUAI
du 24 juin 2015

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le Compte administratif 2014, reprenant les chiffres déjà présentés en mars lors de la validation du budget primitif 2015, ainsi que le Compte de gestion 2014 du Receveur municipal.

Par ailleurs les différents points suivants ont été discutés :

Revalorisation des tarifs d'accueils périscolaire, de cantine et de l'école de musique

Il est décidé de revaloriser les tarifs suivants de 2% à compter du 1^{er} septembre 2015

Accueils Pirouette et Frimousse – tarification des familles :

	2015-2016 +2%			
	Tranche 1/H 0<QF≤369	Tranche 2/H 370≤QF≤499	Tranche 3/H 500≤QF≤700	Tranche 4 700<QF
Lambrésiens 1er enfant	0,21 €	0,42 €	0,47 €	1,18 €
Lambrésiens à partir du 2ème enfant				0,98 €
Non lambrésiens 1er enfant	0,26 €	0,46 €	0,61 €	2,46 €
Non lambrésiens à partir du 2ème enfant				1,94 €

Cantine scolaire – tarification

	2015-2016
Enfant Lambrésien	2,83 €
Enfant non lambrésien	Dégressif
1er enfant	5,53 €
2e enfant	4,41 €
3e enfant et suivants	3,88 €
Adulte ou enseignant non subventionné	3,93 €
Enseignant subventionné	2,62 €

École municipale de musique – tarification des cours de piano

La tarification sera donc d'un montant de 255,94 €, réglable par acompte chaque trimestre.

École municipale de musique – redevance pour les élèves non lambrésiens

Ils s'établiraient donc comme suit à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- 134,21€ au lieu de 131,58€ par an pour les élèves ne faisant pas partie de l'orchestre Cadet ou Junior ou de l'Harmonie municipale
- 67,10€ au lieu de 65,79€ par an pour les élèves faisant partie de l'orchestre Cadet ou Junior
- Gratuit pour les élèves faisant partie de l'Harmonie municipale
- Redevance dégressive pour les familles ayant plusieurs élèves fréquentant l'école municipale de musique, soit :
 - o 1^{er} élève : 134,21 € au lieu de 131,58 €
 - o 2^e élève : 67,10 € au lieu de 65,79 €
 - o 3^e élève : 33,39 € au lieu de 32,74 €
 - o 4^e élève : gratuit

École municipale de musique – redevance pour les élèves lambrésiens

- 40,80 € par an pour les élèves ne faisant pas partie de l'orchestre Cadet ou Junior ou de l'Harmonie municipale
- 20,40 € par an pour les élèves faisant partie de l'orchestre Cadet ou Junior
- Gratuit pour les élèves faisant partie de l'Harmonie municipale
-

Tarif ludothèque

Il est décidé une tarification pour une adhésion famille à la ludothèque valable 1 an permettant une animation autour du jeu ainsi que le prêt.

Adhésion annuelle pour les familles lambrésiennes : 20 €

Adhésion annuelle pour les familles non lambrésiennes mais ayant une attache avec la ville de Lambres : 30 €

Pour les lambrésiens dont le quotient familial est inférieur à 369 €, l'adhésion serait de 5 €

Chaque famille pourra emprunter 2 jeux maximum pour une durée maximum de 2 semaines.

Il sera facturé 5 € par semaine en cas de retard dans le retour du jeu. Au-delà de 4 semaines de retard, le jeu sera facturé.

Si le jeu est abîmé ou perdu il sera demandé à la famille/l'adhérent son remplacement ou le remboursement de celui-ci à valeur du neuf.

Les familles régleront ces sommes en mairie, au service enfance et jeunesse à réception de la facture. (Règlement les mardi et mercredi si paiement en espèce ou par carte bleue). La régie de recettes « activités périscolaires » sera modifiée en conséquence.

École municipale de musique – Rémunération du jury des concours

Le conseil municipal décide d'octroyer 37 vacations fixées à 21,95 € brut chacune, au titre de l'année 2015, nécessaires à rémunérer l'ensemble des membres constituant le jury d'examen dans le cadre des concours par classe d'instruments de l'École municipale de Musique.

Par ailleurs, le Conseil municipal :

Décide :

- d'accorder une subvention de 1200€ pour les prix de fin d'année à l'Ecole de musique
- d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 1.000 € pour le concours national d'attelage
- d'acquérir une parcelle en fond de jardin située rue J-B lebas
- d'octroyer un don à l'association « Petits Princes » d'un montant de 100 €

- de reconduire l'action « un fruit pour la récré » dans les écoles communales
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'UNICEF concernant le dépôt du dossier de candidature « Ville Amie des Enfants »
- d'autoriser M. le Maire à engager une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste d'une parcelle située rue Gallieni
- d'autoriser M. le Maire à débiter les études pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au sein du complexe sportif
- de renouveler un contrat à durée déterminée pour un agent contractuel pour une durée de deux ans
- d'accorder une garantie d'emprunt d'un montant de 566 000 € à Habitat du Nord concernant le projet de réhabilitation de 10 logements

Le Conseil municipal a été informé :

- de la journée détente pour les aînés du 28 juin en baie de Somme, ainsi que du bilan du voyage en Pologne et notamment à Sary Sacz, ville jumelée avec Lambres
- du programme des manifestations patriotiques
- des bilans des fêtes de Sigebert avec course cycliste séniors, aubades, cortège carnavalesque et fête foraine, du programme de la fête au pays, des festivités du 14 juillet avec le concert de l'Harmonie municipale.
- des fêtes des écoles et des rencontres sportives organisées dans le cadre des fêtes de Sigebert
- des changements de personnel au sein des écoles à la rentrée
- de l'ouverture d'une classe à l'école d'application Gallieni à la rentrée
- de la visite de Vimy, Notre Dame de Lorette et les carrières Wellington par les élèves de CM2 dans le cadre du devoir de Mémoire
- des actions dans le cadre du Comité Lambres Jeunes ainsi que du Conseil Municipal des Enfants
- de l'obtention du label de la Mission Centenaire 14-18
- du point sur l'avancement de la démarche Agenda 21
- de la mise en place du fleurissement d'été et du projet de Charte de l'Arbre
- de la réhabilitation des appartements Square le Châtelier par Soginorpa
- de la réhabilitation de logements par Habitat du Nord
- de l'avancement des travaux de la résidence Théodore Monod.
- de l'avancement du projet de site Web et du projet d'infrastructure Télécoms et réseaux

Par ailleurs le Conseil municipal a procédé par tirage au sort à [la désignation des membres du nouveau Comité des Sages.](#)